

Rebond épidémique : les nouvelles mesures annoncées le 25 novembre 2021

Publié le 25 novembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Face à la flambée de l'épidémie de Covid-19 de la 5e vague , le jeudi 25 novembre 2021, le ministre de la Santé et le ministre de l'Éducation nationale ont annoncé de nouvelles mesures destinées à freiner la circulation du virus, et notamment :

- le rappel vaccinal est ouvert à tous les adultes dès 5 mois après leur dernière injection à partir du samedi 27 novembre. Les personnes de plus de 65 ans, pour lesquelles le rappel était déjà ouvert depuis septembre, pourront désormais recevoir une 3e dose 5 mois après la dernière injection, et non plus 6.
- toutes les personnes âgées de plus de 18 ans devront avoir reçu une dose de rappel au maximum 7 mois après leur dernière injection pour bénéficier d'un passe sanitaire valide à compter du 15 janvier 2022. Par exemple, quelqu'un qui a reçu sa 2e dose le 1er juillet pourra avoir la 3e à partir du 1er décembre, et devra forcément la faire avant le 1er février 2022 pour conserver son passe sanitaire.
- la durée de validité des tests négatifs au Covid-19 ouvrant droit au passe sanitaire est réduite à 24 heures au lieu de 72h ;
- le port du masque obligatoire partout en intérieur, y compris dans les lieux qui exigent le passe sanitaire ;
- les classes de primaire ne fermeront plus dès le 1er cas de Covid-19. Un dépistage systématique de toute la classe aura lieu et seuls les élèves présentant un test négatif pourront revenir en classe.